

RECOMMANDATIONS

Les documents en langue étrangère doivent être **traduits** par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

PIÈCES À FOURNIR

- **Titre de séjour** (si vous en détenez un)
- **Passeport** : pages relatives à l'état civil, aux dates de validités aux cachets d'entrée et le cas échéant au visa long séjour
- **E-photo** contenant la photo et la signature au format numérique
- **Justificatif de domicile de moins de six mois** :
 - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
 - Si vous êtes propriétaire : acte de propriété + justificatif de domicile
 - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
 - Si vous êtes hébergé dans un hôtel ou hébergement d'urgence : attestation d'hébergement/de l'hôtelier (+facture du dernier mois dans le cas d'un hébergement à l'hôtel).
- En cas de première délivrance suite à un VLS :
 - Justificatifs d'immatriculation de l'entreprise (statut, extrait K ou Kbis) ou affiliation au régime social des indépendants, ou justificatif de la démarche entreprise
 - Justificatifs du respect de la réglementation en vigueur dans le domaine d'activité
 - Tout document justifiant du financement du projet d'entreprise à hauteur de 30 000 euros
 - Attestation BPI France
 - Justification de ressources suffisantes pour subvenir à ses propres besoins et ceux des membres de famille au moins équivalent au SMIC à un temps plein
- En cas de renouvellement :
 - Si statut de salarié : fiche de salaire pour les trois derniers mois ou en l'absence, le dernier avis d'imposition
 - Si statut non salarié : extrait du livre de compte établissant la rémunération versée au cours des trois derniers mois ou en l'absence, le dernier avis d'imposition
 - Tout document justifiant la réalisation du projet
- Changement de statut :
 - Diplôme au moins équivalent au grade de master, ou tout document justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans d'un niveau comparable
 - Justificatifs d'immatriculation de l'entreprise (statut, extrait K ou Kbis) ou affiliation au régime social des indépendants, ou justificatif de la démarche entreprise
 - Justificatifs du respect de la réglementation en vigueur dans le domaine d'activité
 - Tout document justifiant du financement du projet d'entreprise à hauteur de 30 000 euros
 - Attestation BPI France
 - Justification de ressources suffisantes pour subvenir à ses propres besoins et ceux des membres de famille au moins équivalent au SMIC à un temps plein